Jalhay Motors Club
www.jmcasbl.be

JMC Rallye

NOTIFICATION NUMERO : 1 .

Suite à la sortie ~~de route~~ de l'équipage N° : Altercation entre spectateurs.

Dans l'étape N° : 1

Boucle N° : 1

Le(s) équipage(s) suivant(s) : de 22 à 32 inclus

Se verra(ont) crédité(s) d'un temps de remplacement, pour cette étape, en vertu de l'article 13.7.2 du R.P.R. des P.S. ASAF.

Extrait de l'Art 13.7.2. des P.S. ASAF
.../...
13.7.2.1. Si la neutralisation a lieu après que l'équipage ait déjà réalisé un ou plusieurs temps dans cette même étape, il reçoit alors la moyenne de ses temps dans l'étape concernée AVANT la neutralisation.
13.7.2.2. Si la neutralisation a lieu lors de son (ses) premier(s) passage(s) dans une ES, le concurrent recevra, alors, dès que possible, son prochain temps réalisé dans cette même étape. Dans l'attente de la communication officielle de ce temps, le concurrent se verra gratifié d'un temps provisoire réaliste (voir 13.7.3 - Temps forfaitaire - ci-dessous) et un signe distinctif restera apposé sur les classements évolutifs, soit, au niveau du temps de remplacement lui-même, soit en regard de son identification (nom ou numéro). Ce signe distinctif subsistera jusqu'au moment où le temps provisoire sera remplacé par le temps définitif. .../...

Marc DEMAIN
Lic 404
Directeur de course Adj.

Le 23 octobre à 9 h 56 .